

Arrondissement
de Torcy

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

Canton de
Pontault-Combault

Séance du 28 septembre 2026

Nombre de Conseillers :

En exercice : 39
Présents : 38
Excusés : 1
Non excusés : 0

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT-HUIT SEPTEMBRE, à DIX-NEUF HEURES , les membres du Conseil municipal de la commune de Pontault-Combault se sont réunis en l'hôtel de ville, salle Madame Sans Gêne, sur convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2026 par le maire, conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-12, du code général des collectivités territoriales et sous la présidence de Monsieur Gilles BORD, maire.

ETAIENT PRESENTS :

Madame PIOT - Monsieur GHOZELANE - Madame GINEYS - Monsieur HOUEMOND - Madame VENTURINI - Monsieur TASD'HOMME - Madame COQUERELLE - Monsieur OUMARI - Madame ANANTHARAJAH - Monsieur BACHELEY - Madame LA SPINA - Maires adjoints

Monsieur LE GUEN - Madame DEMARIA - Madame CARLIER - Monsieur ROUSSEAU - Madame MONORAL - Monsieur AMBROSINI - Madame FERNANDES - Monsieur EVEN - Monsieur OUHSSAINE - Madame SOUPY - Monsieur FERRIER - Madame BELHOUS - Madame PHONGPRIXA - Monsieur FRISSON - Madame PERRIER - Monsieur SENTIEYS - Madame DE ALMEIDA - Madame TCHERKEZOV - Monsieur PINHO RODRIGUES - Monsieur PRUVOST - Madame FERREIRA - Monsieur MARANO - Monsieur RACCAH - Monsieur NOVAIS - Madame ARBIA - Monsieur MATIAS - Conseillers municipaux

ABSENT(S) EXCUSE(S) : Madame FILLION .

ABSENT(S) NON EXCUSE(S) :

POUVOIRS : Madame FILLION à Monsieur MARANO

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame PIOT Sophie

Ref : Direction du département technique

Objet: Convention entre la commune de Pontault-Combault et Orange pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2224-35,

VU le Code des postes et des télécommunications électroniques,

VU l'arrêté du 2 décembre 2008 pris en application de l'article L. 2224-35 du Code général des collectivités territoriales et déterminant la proportion des coûts de terrassement pris en charge par l'opérateur de communications électroniques,

VU le projet de convention annexé à la délibération,

CONSIDERANT la volonté de la commune de Pontault-Combault de poursuivre ses actions en faveur de la modernisation des infrastructures sur le territoire communal,

CONSIDERANT que la présente convention a pour objet d'organiser les relations entre la commune de Pontault-Combault et Orange pour la mise en œuvre pratique des dispositions de l'article L. 2224-35 du Code général des collectivités territoriales dans les opérations d'enfouissement coordonné,

CONSIDERANT que la présente convention reste en vigueur tant que le droit d'établir ou d'exploiter un réseau ouvert au public ou de fournir au public un service de communications électroniques prévu par l'article L. 33-1 du Code des postes et communications électroniques n'a pas fait l'objet d'une suspension ou d'un retrait sauf dénonciation à une date anniversaire de l'échéance par l'un des signataires avec un préavis de trois mois, par lettre recommandée avec avis de réception,

CONSIDERANT que cette convention fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil municipal en séance publique,

CONSIDERANT l'avis de la commission aménagement / travaux du 17 septembre 2026,

Le Conseil municipal,

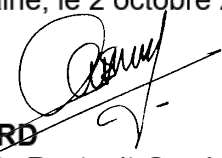
Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

APPROUVE la convention entre la commune de Pontault-Combault et Orange pour la mise en œuvre pratique des opérations d'enfouissement coordonné.

AUTORISE le maire à signer tous documents afférents à cette convention, y compris les conventions afférentes aux rues concernées par les travaux programmés dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement de la commune.



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 2 octobre 2026


Gilles BORD
Le Maire de Pontault-Combault

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20261002-2026_09_28-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2026
Publication : 02/10/2026